

## Etat et développements des relations Suisse-UE en un clin d'œil

### Etat général des relations Suisse-UE

- Derniers développements : Dépôt du postulat 09.3560 muni de 101 signatures en faveur d'une réévaluation des relations avec l'UE (10.06), le Vice-président de la Commission européenne Günter Verheugen déclare regretter les « perturbations atmosphériques » qui ont troublé les relations entre la Suisse et l'UE (28.06), en réponse au postulat Widmer (09.3415) le Conseil fédéral confirme son intention de procéder à un examen approfondi des avantages et inconvénients de l'affiliation à l'AELE dans la perspective de l'adhésion prochaine de l'Islande à l'UE (01.07), la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne font barrage à une proposition de la Commission pour « enterrer la hache de guerre » dans le dossier de la fiscalité des cantons (22.07), le Club Helvétique publie un manifeste pour l'adhésion à l'UE (01.08), l'ASIN dépose son initiative « Accords internationaux devant le peuple » (11.08), malgré les difficultés auxquelles la Suisse fait face, Economiesuisse reste convaincue qu'une adhésion n'apporte aucun avantage (17.08), le Conseil fédéral adopte un nouveau rapport de politique extérieure et propose au Conseil national d'accepter le postulat 09.3560 (02.09).
- Prochains développements : Communication sur le nouveau rapport de politique extérieure et transmission aux commissions (2<sup>ème</sup> semaine de septembre), réunion du groupe AELE du Conseil de l'UE sur la fiscalité des cantons (15.09), réunion du G20 (24-25.09), mandat du Conseil Ecofin à la Commission pour renégocier l'accord bilatéral « fraude » (20.10 ?).
- *Commentaire : Bientôt, les interlocuteurs européens de la Suisse changeront. Et pas forcément pour le meilleur. Après les élections européennes et dans la perspective de la ratification du Traité de Lisbonne, la reconduction de José Manuel Barroso, ami de la Suisse et très pragmatique face à l'approche bilatérale, demeure très incertaine. Le départ de Benita Ferrero-Waldner est déjà annoncé. Le nom de Chris Patten circule : il est réputé bien moins favorable au Sonderfall suisse que la Commissaire autrichienne. Entre temps, le retour du « vieux litige fiscal » sur le devant de la scène est programmé et il n'est pas exclu que des négociations sur l'échange d'informations fiscales doivent être ouvertes. Espérons donc que le rapport de politique extérieure qui sera présenté tout bientôt prescrive enfin un traitement adéquat au mal structurel dont souffre la Suisse.*

### Fiscalité de l'épargne (accords bilatéraux sur la fiscalité de l'épargne et sur la fraude fiscale, renégociation de CDI, révision de directives européennes)

- Derniers développements : Le Conseil Ecofin autorise la Commission européenne à « lancer des consultations » avec la Suisse en vue d'une renégociation de l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne (extension à d'autres produits financiers et aux personnes morales, échange automatique d'information), les 27 ont «pris note» que la Commission souhaite également négocier avec elle sur la fraude fiscale sur le modèle de l'accord conclu avec le Liechtenstein mais ne lui ont toutefois pas (encore) donné le feu vert (opposition du Luxembourg et de l'Autriche) (09.06), des organisations d'entraide suisses, autrichiennes et luxembourgeoises réclament de leurs pays qu'ils adoptent l'échange d'information automatique (16.06), la Commission européenne adresse une lettre à la Suisse en vue d'une renégociation de l'accord sur la fiscalité de l'épargne (18.06), la « bonne gouvernance en matière fiscale » est érigée au rang de priorité par la Présidence suédoise de l'UE (01.07), la Suisse paraphe la 12<sup>ème</sup> CDI nécessaire pour répondre aux critères de l'OCDE (23.07), l'ambassadeur Reiterer souligne que 19 Etats membres de l'UE n'ont toujours rien obtenu (23.07), l'UDC soutient l'initiative pour ancrer le secret bancaire dans la Constitution (21.08), la CIP-N propose que les CDI

soient toutes soumises au référendum facultatif (21.08), le ministre français du budget Eric Woerth déclare posséder les noms de 3000 contribuables détenteurs de comptes en Suisse pour un montant total de 3 milliards d'euros, s'agit-il d'un bluff ? (29.08), au 1<sup>er</sup> septembre, 4 CDI sont été signées et 10 autres paraphées.

- Prochaines étapes : Réunion du G20 à Pittsburgh (24-25.09), mandat du Conseil Ecofin à la Commission pour renégocier avec la Suisse l'accord sur la fraude (20.10 ?), décision de la CER-N sur les modalités de la soumission des CDI au référendum facultatif (octobre ? au cas où la CER-N ne retiendrait pas sa proposition, la CIP-N se réserve la possibilité de la soumettre directement au Conseil national), récolte des signatures pour l'initiative pour inscrire le secret bancaire dans la Constitution (délai: octobre 2010).
- *Commentaire : Le secret bancaire n'était « pas négociable ». En l'espace de quelques mois, il a pourtant largement été vidé de sa substance. Un constat s'impose : la Suisse aurait mieux défendu ses intérêts financiers en amont et avec des alliés au sein de l'UE. Deux questions doivent en outre être posées : le fait d'avoir dépassé la frontière magique des 12 CDI suffira-t-il à mettre la Suisse à l'abri des pressions ? Et combien de temps encore le Luxembourg et l'Autriche parviendront-ils à bloquer les démarches de la Commission européenne en vue de la généralisation de l'échange automatique d'information en Europe ? La Berner Zeitung attirait récemment l'attention sur l'interprétation divergente qui pouvait être faite de l'article 26 de l'OCDE concédé par la Suisse dans ses CDI renégociées (23.06). Les déclarations récentes du ministre français Eric Woerth laissent également penser que les tranchées juridiques que le DFF a creusées ces derniers mois nous protégeront peut-être aussi « durablement » que l'accord fiscalité de l'épargne avait « bétonné » le secret bancaire en 2004.*

## **Fiscalité des entreprises (accord de libre-échange de 1972)**

- Derniers développements : La Commission informe le groupe AELE du Conseil de l'UE de l'état du « dialogue » et des propositions faites par la Suisse (30.06), l'ambassadeur Reiterer conseille de profiter de l'extension du mandat de la Commission actuelle pour faire progresser le dossier (02.07), le groupe AELE rejette une proposition de « déclaration » de la Commission et refuse ainsi de reconnaître les progrès accomplis par la Suisse et de mettre entre parenthèses le principe du parallélisme édicté par le Conseil en décembre 2008 (22.07), le point consacré à la proposition de déclaration de la Commission est supprimé à la dernière minute de l'ordre du jour de la réunion du groupe AELE (01.09).
- Prochaines étapes : Discussion reportée sur la proposition de « déclaration » de la Commission dans le groupe AELE (prévue le 15.09), ouverture d'une procédure de consultation en Suisse sur la troisième réforme de la fiscalité des entreprises (automne).
- *Commentaire : La Commission a longtemps été à la pointe de l'offensive contre les régimes fiscaux des cantons suisses. Elle se révèle aujourd'hui plus pragmatique, selon l'adage du « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Face à elle, une poignée non négligeable d'Etats membres (France, Allemagne, Italie et Espagne) pousse à une attitude maximaliste. Ils estiment que les concessions faites sont insuffisantes et souhaitent manifester leur mauvaise humeur face à une attitude helvétique jugée obstructionniste. Ce sont eux qui ont utilisé leur veto à la proposition de déclaration de la Commission à la fin juillet, pour maintenir la pression. Dans cette configuration, jouer la montre n'est certainement pas la meilleure stratégie. Il est grand temps de mettre en consultation la réforme de la fiscalité des entreprises qui a été présentée à Bruxelles en décembre dernier déjà.*

## **Accord de libre-échange agricole (ALEA)**

- Derniers développements : Le Conseil national refuse d'entrer en matière sur la proposition de réserve au bilan destinée au financement des mesures d'accompagnement (26.05), 3<sup>ème</sup> round de négociations, la reprise par la Suisse de l'Acquis dans les domaines pertinents est posée par l'UE

comme condition sine qua non (2-3.06), la Fruit-Union Suisse réitère son opposition et demande une libéralisation du marché par étapes et par produits (05.06), le groupe de travail « mesures d'accompagnement » ne retient que 80 des 250 propositions originales et fixe des priorités (12.06), lancement du référendum contre Cassis de Dijon par des milieux paysans (23.06), rencontre entre Doris Leuthard et Günter Verheugen (26.06), la CER-E prend le contre pied du Conseil national et approuve la réserve de financement des mesures d'accompagnement (12.08), des milliers de paysans soutenus par l'UDC manifestent à Sempach pour exprimer leur opposition à un ALEA (29.08), conférence ministérielle informelle de l'OMC à New Delhi sur la relance du cycle de Doha (03-04.09).

- Prochaines étapes : Décision du Conseil des Etats sur la réserve de financement des mesures d'accompagnement (24.09), prochain round de négociations Suisse-UE (automne), conférence ministérielle de l'OMC (30.11-02.12).
- *Commentaire : Le rejet par le Conseil national de la réserve budgétaire destinée à financer des mesures d'accompagnement à une ouverture du marché agricole avait été accueilli comme un signal négatif par les milieux paysans, déjà plus que réservés sur l'opportunité d'un ALEA avec l'UE. L'échec de ce premier passage devant le Parlement incombe en grande partie au DFE : les modalités d'utilisation de ce crédit n'avaient pas été définies avec suffisamment de précision. Avec l'ouverture d'un deuxième front sur Cassis de Dijon, un nouvel échec devant les Etats serait fatal. Doris Leuthard doit désormais convaincre que les montants destinés aux mesures d'accompagnement seront utilisés à bon escient. Car sur le fond, la nécessité d'un AELE reste, l'exemple autrichien le démontre.*

## **Cassis de Dijon (CdD)**

- Derniers développements : Lancement du référendum par l'organisation genevoise La Vrille (23.06), face à face houleux entre Doris Leuthard et les paysans genevois (01.08), pour contrer l'opposition croissante des milieux agricoles, Doris Leuthard cherche à s'appuyer sur les consommateurs (03.08), lettre ouverte de l'Association Suisse de la Machine Agricole à Doris Leuthard pour faire part de ses craintes face au CdD (14.08).
- Soutiennent le référendum : La Vrille, Uniterre, Bäuerliches Zentrum Schweiz, POP, les Verts, écologie libérale, UDC ; soutiennent CdD : PLR, PDC, PS, Grünlibérale, associations de défense des consommateurs (qui revendiquent toutefois la mise au niveau européen des droits et des ressources financières consacrés à la protection des intérêts des consommateurs) (listes non exhaustives).
- Prochaine étape : Délai référendaire (01.10).
- *Commentaire : Du point de vue juridique et politique, l'introduction unilatérale du Cassis de Dijon est problématique : les normes suisses sur la production seront de facto annulées et remplacées par celles d'Etats membres de l'UE et la Suisse n'aura pas non plus accès à la jurisprudence de la Cour européenne de justice. Malgré ces lacunes, l'introduction du principe du Cassis de Dijon aura un effet positif sur l'évolution des prix. De même, Cassis de Dijon représente une étape symboliquement importante vers une ouverture supplémentaire à l'UE : un accord de libre échange agricole. Attention donc à l'effet domino, un échec sur Cassis de Dijon pourrait en effet entraîner avec lui le projet d'ALEA...*

## En bref

- **Atalante** : La CPS-N s'est prononcée par 15 voix contre 11 (16.06) et la CPS-E par 10 voix contre 1 (26.06) en faveur de la participation suisse à Atalante. Par 13 voix contre 12 et 1 abstention, la CPS-N a introduit une nouvelle disposition demandant à ce que la Suisse prenne des mesures humanitaires en Somalie. Le Conseil des Etats votera le 08.09 et le Conseil national le 15.09.
- **Règle des 24 heures (accord sur le transport des marchandises)** : L'accord portant sur la règle dite des « 24 heures » paraphé le 24.03 a été approuvé par le Conseil fédéral (13.05) et soumis à consultation (25.06). Il est entré en vigueur de manière provisoire au 01.07. Le délai de consultation prend fin au 05.10.
- **Schengen/Dublin** : La République tchèque critique les nombreux contrôles aux frontières effectués par la Suisse et parle de violation d'un principe central de l'espace Schengen (16.08), le Conseil fédéral approuve l'arrangement complémentaire FRONTEX (26.08), Fedpol tire un bilan positif de l'Introduction du SIS, le bureau de Berne a retrouvé la trace de 3432 personnes ou objets entre janvier et juin, soit l'équivalent de 25 personnes ou objets par jour (28.08), le Conseil des Etats et le Conseil national doivent se prononcer sur le développement de l'acquis Schengen lors de la session d'automne (modification de la loi sur les armes (09.044), règlement relatif au système d'information sur les visas (09.051)), une participation de la Suisse au « Programme de Stockholm » est en discussion.
- **Cohésion** : Le Conseil fédéral a transmis au Parlement son message concernant le crédit-cadre pour la contribution à l'élargissement en faveur de la Bulgarie et de la Roumanie (05.06). Il s'agit d'un montant total de 257 millions de francs répartis sur cinq ans (76 pour la Bulgarie et 181 pour la Roumanie). La CPE-N s'est prononcée à 14 contre 7 et 1 abstention en faveur de cette contribution (29.06). La Commission européenne a une nouvelle fois tancé la Bulgarie et la Roumanie en matière de corruption mais renonce à activer des clauses de sauvegarde (22.07). Le Conseil national se prononcera lors de la session d'automne (07.09)
- **Accord Media** : En raison de divergences persistantes avec le Conseil national, le Conseil des Etats se prononcera une nouvelle fois sur la Loi sur la radio et la télévision (LRTV) en lien avec la ratification de l'accord Media (17.09). La question de l'eurocompatibilité de la LRTV reste ouverte (cf. Infoparlement 2/2009).
- **Electricité** : A l'occasion du 3<sup>ème</sup> round de négociations (10.07), la Suisse et l'UE ont notamment abordé les questions des contrats à long terme de livraison de courant avec la France, d'une collaboration éventuelle dans le cadre des initiatives régionales d'intégration du marché, de l'indemnisation des coûts de transit et des conséquences du troisième paquet de libéralisation du marché européen de l'énergie adopté le 25 juin 2009.
- **Formation** : La Suisse et l'UE ont paraphé un accord sur l'éducation ouvrant la voie à une participation officielle de la Suisse aux programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse (« Jeunesse en action », « Education et formation tout au long de la vie ») à partir de 2011 (06.08). Le Conseil fédéral a transmis aux Chambres un message concernant l'approbation de cet accord bilatéral et d'un crédit de 111 millions (02.09).
- **60 Tonnes** : Membre du réseau transeuropéen «No Megatrucks», l'ATE dépose une pétition de 30'000 signatures à la chancellerie fédérale demandant à ce que les camions de 60 tonnes soient interdits sur les routes suisses (18.06). L'UE devrait se décider en 2010 sur une autorisation de ces nouveaux camions.